



# UNE SEMAINE EN HAÏTI

## L'hebdomadaire du Collectif Haïti de France

*Une rédaction d'Alterpresse ... avec le soutien de la Fokal*

N°1430 ————— 20 Février 2020

- **Revocation de 4 policiers nationaux syndiqués : Le gouvernement démissionnaire compare les policiers syndiqués à des « extrémistes et terroristes »**
- **Les festivités carnavalesques toujours maintenues, malgré l'incendie de tribunes en construction**
- **15 enfants sont morts asphyxiés dans l'incendie dans un orphelinat : Kayla encourage les parents des victimes à porter plainte, notamment contre l'Etat**
- **Les autorités haïtiennes mises en cause par l'ONU dans la violence des gangs au Bel Air**

### >> **Révocation de 4 policiers nationaux syndiqués : Le gouvernement démissionnaire compare les policiers syndiqués à des « extrémistes et terroristes »**

L'attaque perpétrée par des policiers nationaux syndiqués contre la Direction générale de la Police nationale d'Haïti (PNH) et le feu qu'ils ont mis aux stands en préparation du carnaval au Champ de Mars, constituent « des actes barbares, illégaux, inadmissibles et indignes », qui « viennent rappeler la violence aveugle des extrémistes et terroristes ». C'est en ces termes « osés », qu'a réagi le gouvernement démissionnaire dans une note de presse, mardi 18 février. « Les auteurs, co-auteurs et complices doivent s'assumer, pour y répondre, tant administrativement que judiciairement », souhaite le gouvernement. Il appelle les policiers nationaux à la sérénité, à la patience et à la clairvoyance, le gouvernement démissionnaire dit prendre acte des revendications des policières et policiers, qui réclament, justement, un meilleur traitement en rapport avec leur statut et leur service. « Les revendications policières doivent emprunter un comportement digne et respectueux des dispositions légales et réglementaires de la république ». Normil Rameau, le directeur général de la Police Nationale d'Haïti, a confirmé en conférence de presse, la révocation de la coordonnatrice du syndicat de la PNH, Yanick Joseph, et de 3 de ses collègues, dont un inspecteur de police, pour « sédition et atteinte à l'honneur de l'institution policière », pour « indiscipline, violence et vandalisme ». La direction générale de la PNH a pris cette mesure, sur recommandation de l'inspection générale. Les noms des autres agents concernés par cette décision, sont Abelson Gros Nègre, Jean Elder Lundi, inspecteur de

police, et Gédéon Monbrun. D'aucuns craignent une aggravation des conséquences, suite à la révocation de ces 4 policiers. Cette mesure fait suite à l'incendie, déclaré en fin d'après-midi du 17 février, dans une bonne partie des tribunes en construction au Champ de Mars, principale place publique de Port-au-Prince. Le prochain carnaval est prévu du dimanche 23 au mardi 25 février. Une manifestation de policiers nationaux en faveur de la reconnaissance de leur syndicat, était sur le point de se terminer lorsque l'incendie s'est déclaré. Le refus de la mise en place d'un syndicat, au sein de la Police, n'est pas une option, tout comme la réprimande à la policière Yanick Joseph, leur porte-parole. « Personne ne peut, mieux que l'opprimée, exprimer les conditions de son oppression et faire des recommandations pour l'amélioration de sa situation. D'où l'importance d'un syndicat de police au sein de la PNH », lit-on, dans un rapport « Plaidoyer pour la création d'un syndicat de police dans le respect de la loi » du Réseau national de défense des droits humains. Les points relatifs aux droits de grève des agentes et agents de la PNH, doivent être abordés avec les différents protagonistes du syndicat, dans la mesure où « la seule restriction, relative au droit de grève, ne peut pas être la base du refus catégorique d'interdire la jouissance d'un droit associatif à tout un groupe d'individus ». Cependant, le Réseau condamne le comportement indiscipliné des chefs de file du mouvement syndical, au cours des événements survenus le 7 février, à l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti.

## >> Les festivités carnavalesques toujours maintenues, malgré l'incendie de tribunes en construction

Les festivités carnavalesques seront toujours maintenues, du dimanche 23 au mardi 25 février, en dépit de l'incendie du 17 février, dans plusieurs tribunes (des investissements du secteur privé et des entreprises de l'État) en construction au Champ de Mars, la principale place publique de Port-au-Prince, affirme le premier ministre démissionnaire. « Nous allons prendre des dispositions », tente de rassurer Jean Michel Lapin, tout en soulignant combien l'État a une part de responsabilité dans ce sinistre. Les structures construites majoritairement en bois, étaient en flammes tout au cours de la soirée, y compris celles érigées par la présidence et la mairie de la capitale. Des photos et vidéos ont rapidement fait le

tour des réseaux sociaux. Les pompiers ne sont pas intervenus pour tenter d'éteindre l'incendie, dont l'origine n'a pas été identifiée, a-t-on observé. « C'est la responsabilité de l'État d'apporter les loisirs et la réjouissance populaire à toutes et à tous. Le carnaval est une tradition, une tradition qui fait partie d'un agenda, qui identifie tous les rendez-vous, qui sont en rapport aux fêtes nationales. Cette tradition est plus âgée que nous ». Dans un contexte d'aggravation de la crise socioéconomique, ces festivités carnavalesques coûteront entre 80 à 100 millions de gourdes, notamment pour la sonorisation et les aspects artistiques.

## >> 15 enfants sont morts asphyxiés dans l'incendie dans un orphelinat : Kayla encourage les parents des victimes à porter plainte, notamment contre l'Etat

Le regroupement Konbit ayisyen pou lojman altènatif (Kayla) encourage les parents des quinze enfants, décédés dans l'incendie de l'orphelinat « Compréhension de la bible », dans la nuit du 13 au 14 février, à Fermathe (à l'est de Port-au-Prince), à porter plainte devant la justice, contre l'Etat haïtien et les responsables de l'institution, afin d'obtenir justice et réparation. Les familles des victimes peuvent également traduire en justice le corps des sapeurs-pompiers, pour négligence et irresponsabilité, souhaite Kayla. Les sapeurs-pompiers auraient mis plus d'une heure de temps, pour arriver sur les lieux du sinistre. Une bougie aurait provoqué l'incendie. L'autorisation de fonctionnement de l'orphelinat, dirigé par l'église « Compréhension de la Bible », aurait expiré depuis l'année 2013. « Ce qui s'est passé constitue une véritable tragédie, qui devrait indigner, puis révolter tout le monde dans la société », exprime Kayla, partageant ses sympathies aux familles des victimes. Pour sa part, l'Unicef dit condamner avec

fermeté, l'ouverture de maisons d'enfants non accréditées, qui ne respectent pas les normes établies par les autorités nationales. Parmi les enfants décédés, il y aurait des enfants en bas âge, dont des bébés, déplore l'Unicef. Toute maison d'enfants, publique ou privée, laïque ou religieuse, pour fonctionner, doit avoir, au préalable, une autorisation du service des œuvres sociales de l'Institut du bien-être social et de recherches (IBESR). « En octobre 2018, un moratoire a été adopté, interdisant toute nouvelle ouverture d'orphelinat en Haïti », rappelle l'Unicef. « Un enfant appartient à une famille, à une communauté. Il ne devrait pas résider dans des centres d'hébergement, sans soins parentaux », a déclaré l'Italienne Maria Luisa Fornara, représentante de l'Unicef en Haïti. L'IBESR a déjà déployé une aide d'urgence aux enfants de l'orphelinat affecté, en attendant d'évaluer les besoins d'une assistance complète, y compris un soutien psychosocial, fait savoir l'Unicef-Haïti.

## >> Les autorités haïtiennes mises en cause par l'ONU dans la violence des gangs au Bel Air

Les autorités haïtiennes ont failli à leur obligation de protéger adéquatement, du 4 au 6 novembre 2019, les habitants du quartier pauvre, Bel Air, dans la capitale, indique un rapport conjoint, en date du 18 février 2020, du Haut-Commissariat aux droits humains des Nations unies et du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BIINUH), qui examine la flambée de violence des gangs dans le quartier de Bel Air. L'ancien officier de police Jimmy Chérizier, l'un des chefs de gangs les plus notoires du pays, contre qui

un mandat d'arrêt a été pourtant émis en février 2019, a été le principal acteur des attaques, confirme ce rapport, à la suite de différents rapports d'organismes haïtiens de défense de droits humains. « [Sans un processus approprié, pour que les responsables présumés de ces crimes répondent pleinement de leurs actes, le cycle de la violence fera probablement plus de victimes](#) », met en garde l'ONU.

### **A lire également :**

- [Justice : Plusieurs centaines de personnes ont marché, le vendredi 14 février 2020, à Port-au-Prince, contre l'insécurité en Haïti](#)
- [Éducation : Des syndicats d'enseignantes et d'enseignants déplorent les graves conséquences de la criminalité sur la communauté éducative en Haïti](#)